« La Huppe du Paradou »

Mairie BP23

16 rue Georges Clémenceau

44760 La Bernerie en Retz.

La Bernerie en Retz le 19/08/2016

COMPTE-RENDU DE LA VISITE DU 19 AOUT 2016 DU SECTEUR DE LA BOUTINARDIERE

A la demande de l'Association « La Huppe du Paradou », Monsieur le Maire de La Bernerie en Retz a accepté de se déplacer dans ce secteur de la Boutinardière afin d'examiner in situ, certains points particuliers.
Participaient à cette visite :
MM. Thierry DUPOUE Maire
Jean-Pierre BARBEDETTE Président de l'Association
Claude CARTIER, Guy DUPIN et Louis ESCLAPEZ Administrateurs.
Les éléments examinés ont été les suivants :

Stationnement à l'extrémité de la rue de la Boutinardière vers l'océan

La fréquentation de la plage et de l'estran, à certaines périodes, provoque un afflux de véhicules stationnant, parfois, sans logique par rapport à la configuration des lieux.
Il est à noter qu'en l'absence d'un marquage au sol et d'une signalisation, des véhicules se garent tout le long de la rue de la Boutinardière, jusqu'au lotissement de la Baie. Cela induit des risques importants (visibilité en particulier) pour les piétons et les utilisateurs de Vélo Océan très nombreux sur cette voie partagée.
Le jour de notre visite, il a été constaté le stationnement de deux camping-cars et d'un « car-camping » (ancien car de tourisme aménagé, qui de plus restera plusieurs jours sur cale de maintien à niveau). Ceux-ci étant garés parallèlement à la route neutralisaient un nombre très important d'emplacements d'automobiles.
En conclusion il serait nécessaire d'envisager, au niveau des deux communes (La Bernerie et Pornic) concernées par cette route, un marquage au sol (emplacements en épis ou parallèles à la voie, suivant la surface disponible) et une signalisation afin de rationaliser les zones de stationnement.

Circuit « Trou de l'Enfer » et « La Rogère »

La signalétique est incomplète et illogique, il est proposé les dispositions suivantes :

- panneau indicateur au débouché du chemin du Trou de l'Enfer sur l'extrémité de l'avenue des Rives, pour orienter les promeneurs vers l'accès à l'ENS de Versannes depuis cette avenue (cet accès devant aussi être signalé),
- fléchage en haut de la côte du chemin des Pierres Folles afin que les promeneurs puissent rejoindre l'aire de repos et de pique-nique de la Rogère (panneau existant au bas du chemin des Pierres Folles, puis plus rien en remontant)). Le cheminement, qui serait assuré à travers le lotissement de la Baie, pourrait être sécurisé par un passage protégé au droit du franchissement de la rue de la Boutinardière. D'autre part le panneau « sentier piétons » situé à l'entrée de la rue des Pierres Folles, côté rue de la Boutinardière, serait à compléter par l'indication « plage ».

Tous les panneaux pourraient être de la forme :

Eléments particuliers

- Il est regrettable que la portion du fossé du chemin du Trou de l'Enfer n'ait pas été fauchée,
- Lors de notre dernière Assemblée Générale, l'un de nos adhérents avait évoqué les caractéristiques du tout venant répandu en haut de la côte de la rue des Pierres Folles. Effectivement nous avons constaté que ce tout venant n'était pas approprié pour un chemin piétonnier,
- De nouveau, nous avons souligné la problématique de la desserte de quelques propriétés à travers l'ENS de Versannes et souhaité qu'une solution soit trouvée .
- Nous rappelons aussi l'absence de signalisation des toilettes situées au bas du chemin de Versannes.
- A l'extrémité de l'avenue des Rives, le cône de vue, défini au PLU, a déjà été très réduit par une construction récente ; par contre il est maintenant totalement occulté par un écran lié à la hauteur de la haie du chemin du trou de l'Enfer.
- Il a été évoqué les incivilités liées à l'utilisation des silos de collecte des différents déchets à la Rogère. Beaucoup de ces déchets pourraient être déposés à la déchetterie des Merles (située à la Bernerie, moulin de la Jarrie) toute proche. Comme cela avait déjà été proposé, des informations concernant cette déchetterie pourraient être inscrites sur le mur des sanitaires (plan d'accès, heures d'ouverture,…).

  On peut d'ailleurs noter la difficulté pour trouver l'information sur le site internet de la Mairie - Ville/environnement/gestion des déchets - pour finalement accéder à un plan succinct d'implantation des déchetteries de la communauté de commune. On pourrait, à minima, y trouver un plan détaillé d'accès à celle de La Bernerie.

Diffusion : *M. Le Maire*
Adhérents
Site internet de l'Association